

CHALLENGES

Saison 2019



A.S.A ONDAINE

Mairie

43210 BAS en BASSET

*** * ***

Adresse Courrier

A.S.A ONDAINE

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80 Portable : 07.67.96.64.46

<http://www.asaondaine.com>

contact@asaondaine.com

REGLEMENT VALABLE depuis Février 2017

DEFINITION

L'ASA ONDAINE organise un challenge destiné à récompenser ses adhérents les plus méritants pour leurs résultats obtenus au cours de chaque saison sportive lors de ses épreuves, et de la représentation de l'ASA ONDAINE.

4 Challenges sont organisés :

- Challenge ENCADRANT (Commissaire, Chronométrateur, Technique...)
- Challenge PILOTE (Rallyes, Course de côte, Circuit)
- Challenge JEUNE PILOTE (- de 25 ans en Rallyes, Course de côte, Circuit)
- Challenge COPILOTE

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET POINTS GENERAUX

Etre licencié FFSA et à l'ASA ONDAINE.

Etre à jour de ses cotisations et de ses licences.

Ne pas être sous le coup d'une sanction fédérale.

Véhiculer une bonne image de l'ASA ONDAINE.

Pour les challenges PILOTE et COPILOTE : faire apparaître le logo de l'ASA ONDAINE sur l'automobile. Des vérifications seront effectuées durant la saison et lors de l'établissement du classement.

Les primes et lots ne sont pas cumulables entre les challenges. Le prix le plus haut sera attribué.

Un coefficient sera appliqué en fonction de l'épreuve :

- Rallye du VAL D'ANCE (National) : coefficient 5
- Course de Côte de la SUMENE (Régional) : coefficient 4
- Course de Côte de DUNIERES (National) : coefficient 5
- Rallye des NOIX (Régional) : coefficient 4
- Finale de la Coupe de France des Rallyes et Courses de Côte : coefficient 3
- Rallyes et Course de Côtes (Internationaux, Européens) : coefficient 3
- Rallyes et Courses de Côte (Nationaux) : coefficient 2
- Rallyes et Courses de Côte (Régionaux) : coefficient 1
-

En cas d'ex-aequo,

les primés seront départagés aux nombres de participations, puis en fonction de l'âge (honneur aux jeunes).

POINTS PARTICULIERS POUR LES CHALLENGES ENCADRANTS :

Toutes les épreuves seront prises en comptes.

Les points seront attribués de la manière suivante :

5 points par jour de participation à la préparation, à l'épreuve elle-même, au rangement après l'épreuve.

Un maximum de 3 jours sera pris en compte par épreuve.

Des contrôles aléatoires seront effectués sur les nombres de jours indiqués après des différents organisateurs.

Le coefficient sera appliqué sur le total de point de l'épreuve.

Exemples :

3 jours de présence sur la course de côte de la Sumène : $3 \times 5 \times 4 = 60$ points (jours x 5 x Coefficient).

2 jours de présence sur le rallye du Val d'Ance : $2 \times 5 \times 5 = 50$ points (jours x 5 x Coefficient).

POINTS PARTICULIERS POUR LES CHALLENGES PILOTES ET COPILOTE :

Seules les 10 épreuves rapportant le plus de points seront prises en comptes + les 4 épreuves organisées par l'ASA ONDAINE. Soit un maximum de 14 épreuves.

Les points seront attribués de la manière suivante :

CLASSEMENT SCRATCH	CLASSEMENT A LA CLASSE	ABANDON
1 ^{ère} - 10 ^{ème} : 12 points	1 ^{er} : 12 points	2 points
11 ^{ème} - 30 ^{ème} : 8 points	2 ^{ème} : 10 points	
31 ^{ème} - 50 ^{ème} : 6 points	3 ^{ème} : 8 points	
51 ^{ème} - Dernier : 4 points	4 ^{ème} : 7 points	
	5 ^{ème} : 6 points	
	6 ^{ème} : 5 points	
	7 ^{ème} : 4 points	
	8 ^{ème} : 3 points	
	9 ^{ème} et plus : 2 points	

Le coefficient sera appliqué sur le total de point de l'épreuve.

Exemples :

Rallye Régional des Noix : 25^{ème} Scratch / 2^{ème} de classe :

$(8+10) \times 4 = 72$ points [(Scratch+classe)xCoefficient].

Course de côte Nationale de Dunière : 53^{ème} Scratch / 1^{ère} de classe :

$(4+12) \times 5 = 80$ points [(Scratch+classe)xCoefficient].

REMISES DES RESULTATS

Charge aux participants de transmettre leurs résultats au fil de l'année et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Les résultats doivent être transmis en remplissant, manuellement, la fiche disponible sur le site de l'ASA ONDAINE, tout au long de l'année rallystique, ou, cette même fiche qui sera envoyée pour l'Assemblée Générale, et en l'envoyant par courrier à l'ASA ONDAINE ou par mail à l'adresse suivante : contact@asaondaine.com.

Tout résultat illisible ou incomplet (joindre le classement complet scratch de l'épreuve) ne sera pas comptabilisé dans le classement. Des résultats intermédiaires seront visibles sur le site de l'ASA en cours de saison.

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix et des lots se fera lors de l'Assemblée Générale. **Tout participant aux challenges aura l'obligation d'assister à la remise des prix et n'aura pas autorisation de se faire représenter** (sauf cas de force majeure justifié par une lettre et apprécié par les Membres du Comité Directeur chargés des Classements).

Les primes et/ou lots des personnes absentes sans excuse à cette soirée resteront acquis à l'ASA ONDAINE.

Les primes seront déduites lors de la prise de licence auprès de l'ASA ONDAINE l'année suivante.

Les Trophées remis aux Premiers Classés sont acquis pour 1an, ils devront être rapportés à l'ASA ONDAINE pour être attribués, suivant le classement de l'année suivante lors de l'ASSEMBLEE GENERALE suivante.

En cas d'affiliation à une autre ASA l'année suivante, les primes resteront acquises à l'ASA ONDAINE.

Les primes seront les suivants :

	CHALLENGE ENCADRANT	CHALLENGE PILOTE	CHALLENGE JEUNE PILOTE	CHALLENGE COPILOTE
1 ^{ier}	Licence commissaire* + Cotisation ASA*** + Trophée	Licence pratiquant* + Trophée	Licence pratiquant* + Présentation à la Ligue Auvergne en tant que meilleur jeune espoir de l'ASA	Licence pratiquant** + Trophée
2 ^{ième}	Licence commissaire* + Cotisation ASA***	½ licence pratiquant*		½ Licence pratiquant**
3 ^{ième}	Licence commissaire*	1/3 licence pratiquant *		1/3 Licence pratiquant**
4 ^{ième}	Cotisation ASA***			
5 ^{ième}	Cotisation ASA***			
6 ^{ième}	Cotisation ASA***			
7 ^{ième}	Cotisation ASA***			
8 ^{ième}	Cotisation ASA***			
9 ^{ième}	Cotisation ASA***			
10 ^{ième}	Cotisation ASA***			

*Sur la base tarif de la licence de l'année écoulée.

** Sur la base tarif de la licence RCC de l'année écoulée.

*** Sur la base tarif de la cotisation de l'année écoulée.

RECLAMATIONS

Le Comité Directeur de l'ASA ONDAINE se réserve le droit d'arbitrer tout litige concernant les challenges, d'en exclure un licencié pour attitude anti sportive, d'en modifier les prix et le règlement à tout moment

Le Comité Directeur.

